

Des négociations prochaines sur l'interdiction totale des essais nucléaires Washington et Moscou s'entendent sur les euromissiles

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze sont parvenus à « un accord de principe » sur l'interdiction des missiles nucléaires à portée intermédiaire, a annoncé hier peu après la fin de leurs entretiens un haut fonctionnaire américain.

« Les principales divergences ont été éliminées mais il reste encore des détails à régler », a déclaré ce fonctionnaire, qui a demandé l'ano-

nymat. La Maison-Blanche devait faire un annonce à ce sujet ce matin.

Une indication des progrès accomplis par les deux ministres avait été donnée par l'annonce que le président Reagan avait reçu MM. Chevardnadze et Shultz pendant 35 minutes dans la soirée.

La Maison-Blanche s'est refusée à préciser la teneur de l'entretien, qui n'était pas prévu.

Le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a indiqué de son côté que les deux minis-

tres avaient conclu leurs entretiens en fin de soirée hier et qu'aucune autre rencontre n'était envisagée.

Il a annoncé sans autres précisions qu'il y aurait « une déclaration » ce matin. M. Redman s'est refusé à dire où cette déclaration serait faite, mais on indiquait de bonne source que ce serait à la Maison-Blanche.

En réponse à une question, M. Redman a fait savoir que MM. Shultz et Chevardnadze n'apparaîtraient pas ensemble devant la presse, sans

Le cholestérol distinct !

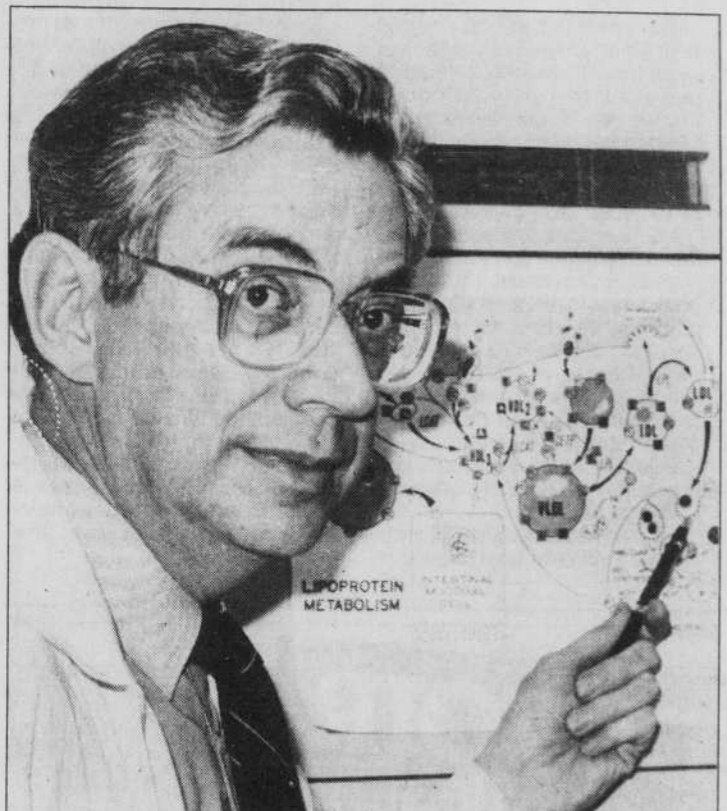


Photo Chantal Keyser

Le Dr Jean Davignon, chercheur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, co-auteur de l'étude sur les origines héréditaires du cholestérol chez les Québécois.

L'infiltration de la CSN Kelleher empêche le SCRS de s'expliquer

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Comme s'il voulait prolonger le discrédit qui pèse sur la CSN et le mouvement syndical au Québec en général, le gouvernement conservateur empêche le Service canadien de renseignement et de sécurité (SCRS) de se disculper et d'expliquer que ses contacts occasionnels avec l'agent d'affaires Marc Boivin n'avaient rien à voir avec ses activités syndicales proprement dites.

« L'Inspecteur général (du Service canadien de renseignement de sécurité) a fait une enquête approfondie et, normalement, on ne devrait

pas en sortir entachés », a confié au DEVOIR un cadre du Service.

Les responsables du SCRS semblaient souhaiter hier faire la lumière sur leur intervention dans le mouvement syndical québécois. « Nous craignons la théorie de l'agent provocateur », reconnaissait-on au SCRS, presque au même moment où le président de la CSN, Gérald Larose, la faisait sienne d'ailleurs. On admet carrément que, devant l'absence de transparence sur les actions du Service de sécurité, journalistes et observateurs se livrent à « des déductions logiques et non critiques ». Cependant, le Solliciteur général, James Kelleher, qui était en mesure hier, au moment de la pé-



Mme Lise Bacon

Affichage: Québec a fait son nid

Les Québécois, des victimes héréditaires

PIERRE CAYOQUETTE

Une déficience génétique héréditaire, propre aux gens d'ici, est à l'origine de 63 % des cas de cholestérol élevé chez les Québécois. Comme quoi le controversé « caractère distinct de la société québécoise se manifeste jusque dans les gènes !

C'est ce que révèle une étude réalisée par cinq chercheurs canadiens et américains, dont deux lauréats du Prix Nobel. L'étude a été publiée hier dans le prestigieux *New England Journal of Medicine*.

Un médecin-chercheur mont-réalais, le Dr Jean Davignon de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, de même que ses homologues américains Michael S. Brown David W. Russell, Joseph L. Goldstein et Helen

Il veut terminer son mandat à la barre de la CSN Larose réaffirme sa thèse d'un complot « occulte »

PAULE DES RIVIÈRES

Le président de la CSN, M. Gérald Larose, a réaffirmé hier sa conviction que des « forces occultes », au premier chef les services secrets, tentent de miner la crédibilité de son organisation syndicale et la sienne propre.

Il n'est cependant pas question que les attaques portées contre la CSN et son président précipitent le départ de M. Larose. Ce dernier entend rester en poste au moins jusqu'au congrès de la CSN, en juin 1988. « Il faudrait qu'il me tombe un peu plus que la SQ (Sûreté du Québec) et SCRS (Service canadien de renseignement de sécurité) sur la tête pour que j'assume pas ce mandat-là », a-t-il dit en conférence de presse hier. En précisant qu'il n'était « ni devin ni prophète ».

Quelques instants plus tôt, dans un long discours devant environ 200 représentants du conseil fédéral, la plus haute instance de la CSN entre

dans le monde des relations de travail », cette « brûlure pour le Québec ». Et, s'appuyant sur des moments importants de l'histoire de la CSN, le leader promet « qu'aujourd'hui comme hier » il n'est pas question d'abandonner les combats « que nous estimons relever de notre responsabilité ».

« La CSN dérange (...) On n'est ni la ligue du Sacré-Coeur, ni un club de bingo. On représente des intérêts bien campés, on est un organisme fortement structuré et nous avons des ressources. Quand on décide de mettre de l'avant un certain nombre de choses, on est capable d'être conséquent », a précisé M. Larose en conférence de presse.

Les déclarations de M. Larose sont survenues au moment où l'on apprendait que le comité de surveillance du SCRS se penchait depuis juin sur l'infiltration du service secret au sein des syndicats au Québec. M. Larose n'a rien contre une telle enquête ni contre l'élagissement de

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le gouvernement Bourassa a trouvé une solution pour permettre une forme de bilinguisme dans l'affichage commercial mais demeure ambivalent quant à l'opportunité d'aller rapidement de l'avant.

Cette formule, dont on refuse de préciser la nature pour l'instant, a été mise au point par le comité Bacon. Des discussions se poursuivent au sein du comité ainsi qu'avec le bureau du premier ministre Bourassa pour déterminer notamment l'échéancier qui sera suivi, a-t-on appris hier.

D'un côté, Mme Lise Bacon, qui préside le comité ministériel chargé par le premier ministre Bourassa d'évaluer certains aspects de la politique linguistique, semble désireuse d'aller assez rapidement de l'avant. Elle aimerait bien qu'avant la fin de l'année le gouvernement fasse connaître publiquement sa décision.

La ministre qui est responsable de l'application de la loi 101 a ainsi fait part publiquement cette semaine de sa volonté de soumettre aux députés libéraux la formule mise au point. Ceux-ci se réunissent les 1er et 2 octobre à Sainte-Adèle en caucus. S'ils acceptent la formule proposée, on se trouverait alors forcé d'en-

Une panoplie de recherches, projets et politiques Gagnon-Tremblay s'engage à « vendre » la condition féminine

CAROLE BEAULIEU

Les fillettes de 4e année entendront parler d'entrepreneuriat, le Conseil du Trésor féminisera son vocabulaire, les groupes de femmes du Québec seront invités à trouver des « stratégies novatrices de financement » et à parler fiscalité avec le cabinet Bourassa.

Telles sont quelques unes des 308 mesures contenues dans le Plan d'action 1987-88 rendu public hier par la ministre déléguée à la condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

« Les femmes ne doivent pas être dépendantes de l'État comme elles l'ont été de leur conjoint », a déclaré au DEVOIR Mme Gagnon-Tremblay lors d'une longue entrevue portant sur son dernier plan d'action, résolument placé sous le signe de l'indépendance économique.

Invitant les groupes de femmes à développer de nouveaux liens avec le monde des affaires, Mme Gagnon-Tremblay a dit vouloir « vendre » la condition féminine aussi bien à ses collègues du cabinet qu'au monde des affaires. Le climat s'est déjà assaini, dit-elle, entre le gouvernement et les groupes de femmes. À présen-

ter leur revendications de façon « réaliste », à mieux comprendre les contraintes du processus parlementaire, les femmes font des gains à petits pas sur plusieurs fronts.

Le plan d'action 1987-88 est le deuxième du genre à être élaboré par le gouvernement. Il prend l'allure d'un grand catalogue de l'action menée par tous les ministères. Pour l'expliquer au DEVOIR, la ministre a mis plus d'une heure et demie, s'attardant plus longuement sur certaines mesures comme la création d'un cadre juridique devant régir les unions de fait, moins longtemps sur d'au-

VENTE

Électronique ÉTIQUETTE



8390 ST-HUBERT (Sud de Métropolitain) 388-4777/388-1122

PLUS QUE 2 JOURS

TÉLÉS - VIDÉOS - HI-FI

Si vous aimez la chasse aux trésors, venez profiter de la VENTE ÉTIQUETTE OR de SONY. JUSQU'À SAMEDI, vous trouverez des rabais exceptionnels sur presque tous les produits SONY.

RECHERCHER LES ÉTIQUETTES OR! FAITES-VITE!





Mme Monique Gagnon-Tremblay

AUJOURD'HUI

AQUINO CÈDE
La présidence des Philippines cède à l'armée en acceptant la démission de son homme fort, Joker Arroyo. Page 5

APARTHEID
Le Conseil du président réaffirme le principe de l'habitation séparée en Afrique du Sud. Page 5

ALEX COUTURE GAGNE UNE MANCHE
La Cour d'appel débute le gouvernement fédéral dans l'affaire Alex Couture. Page 7

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les femmes

tres, plus ponctuelles, telle la mise en place d'un service téléphonique d'urgence pour les femmes victimes de violence.

« Évidemment il y a beaucoup d'analyses, d'études, de projets », convient Mme Gagnon-Tremblay. Ces analyses, dit-elle, doivent être vues comme le prélude d'une action, non pas comme une façon de noyer le poisson.

Le document d'une soixantaine de pages répertorie toutes les actions qui seront menées par le gouvernement du Québec en matière de promotion de l'égalité des femmes, même celles déjà en cours depuis l'an dernier. On y trouve plus de 300 mesures, touchant 27 ministères, offices, secrétariats ou conseils.

Les projets vont de la publication d'un dépliant sur la rupture des couples, à la création d'un prix d'excellence pour des projets innovateurs en matière de condition féminine, en passant par la réforme de l'aide sociale, une étude sur les abus dont sont victimes les personnes âgées et la tenue de réunions d'information.

Le plan 1987-88 sera suivi d'un bilan à la fin de l'année, a annoncé la ministre. Le bilan du plan d'action 1986-87 sera disponible prochainement.

Le document rendu public hier est organisé sous cinq grands thèmes: l'égalité des conjoints, l'égalité en éducation, l'égalité dans le travail et la sécurité du revenu, l'État employeur et les Services adaptés à la réalité féminine. Ces services sont la santé, la violence et la promotion de la réalité féminine.

■ Au chapitre de l'égalité des conjoints, le gouvernement indexera automatiquement les pensions alimentaires, « évaluera la possibilité » d'établir un système de perception automatique des pensions alimentaires, et « prendra une décision » sur le partage obligatoire des crédits de rentes en cas de rupture.

Il bonifiera la prestation compensatoire versée aux femmes collaboratrices lorsqu'elles rompent avec leur mari, propriétaire de l'entreprise à laquelle elles ont contribué, sans rémunération.

Le gouvernement « élaborera et diffusera des modèles de convention pour les conjoints de fait ». Un cadre juridique sera défini à cet effet, dans le but, notamment, de protéger les enfants nés des unions de fait. « Le projet de loi pourrait être prêt au printemps prochain », précise Mme Gagnon-Tremblay.

■ En matière d'égalité en éducation, le gouvernement élaborera un « plan spécifique » de participation des femmes en sciences et en technologie. Il augmentera les bourses s'adressant aux étudiantes et développera des outils didactiques pour sensibiliser les jeunes filles à la nécessité d'assurer leur autonomie.

Le plan d'action confirme le maintien des subventions gouvernementales aux services externes de main-d'œuvre s'adressant aux femmes et le maintien des programmes visant à hausser la scolarité de bénéficiaires d'aide sociale.

Le gouvernement réalisera aussi un portrait de la situation des femmes dans les différents secteurs d'activité économique, plus particulièrement dans ceux qui risquent d'être touchés par les changements technologiques.

■ Au chapitre de l'égalité dans le travail, le gouvernement poursuivra l'implantation des programmes d'accès à l'égalité. Une dizaine de nouvelles entreprises doivent annoncer prochainement leur adhésion à un programme volontaire, a annoncé Mme Gagnon-Tremblay.

Ce volet du plan d'action prévoit aussi l'élaboration d'une politique d'intervention auprès des femmes chefs de famille monoparentale.

■ En matière de sécurité du re-

venu, le gouvernement travaillera sur un projet visant à donner aux travailleurs à temps partiel les mêmes avantages sociaux que ceux dont bénéficient les travailleurs à temps plein. « Ce n'est pas pour demain, convient Mme Gagnon-Tremblay, dans trois ans peut-être. Mais on y travaille ».

Mme Gagnon-Tremblay précise que la réforme de l'aide sociale projetée par le ministère de la main-d'œuvre devra tenir compte des femmes de plus de 50 ans « pas physiquement inaptées au travail » mais pour qui il faudra prévoir des modalités différentes de réinsertion. Les travaux à cet effet ne sont pas terminés, déclare Mme Gagnon-Tremblay.

■ Au chapitre de la santé, le plan d'action comprend aussi bien la campagne de prévention sur les maladies transmises sexuellement, annoncée récemment, que l'adoption d'une politique de santé mentale attendue depuis déjà plusieurs années, tout comme une décision dans le dossier des sages-femmes dont la pratique n'est toujours pas reconnue par le gouvernement en dépit de nombreux rapports recommandant une telle reconnaissance.

■ Au chapitre de la violence, le plan 1987-88 annonce la mise en place d'un service téléphonique d'urgence pour les femmes victimes de violence. Ce service serait « probablement donné à contrat hors du réseau », a déclaré la ministre. Il pourrait être assumé par l'un des deux regroupements de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Mme Gagnon-Tremblay affirme que 85 % des mesures prévues au plan d'action 1986-87 ont été réalisées.

Elle admet que le gouvernement a pris du retard dans certains secteurs, notamment l'obligation contractuelle, cette obligation faite aux entreprises faisant affaire avec le gouvernement de mettre en place un programme d'accès à l'égalité.

Selon Mme Gagnon-Tremblay, bien des choses ont changé depuis le 10 novembre 1986, date de la première rencontre entre les groupes de femmes et le cabinet Bourassa. Le climat, dit-elle, s'est assaini. Le gouvernement reconnaît la crédibilité des groupes de femmes. Il s'apprête d'ailleurs de nouveau à les rencontrer, en novembre, cette fois sous le thème de la fiscalité.

◆ Washington

Dans un premier temps, ont-ils précisé, les deux parties s'accorderont sur des « mesures de vérification efficaces » qui rendront possible la ratification de traités américano-soviétiques de 1974 et 1976 sur les essais nucléaires. Ces deux traités, qui n'ont pas été ratifiés par le Sénat américain, sont le traité dit « du seuil » (Threshold Test Ban Treaty), qui limite la puissance des essais à 150 kilotonnes, et le traité sur les explosions nucléaires pacifiques (PNET).

L'annonce de MM. Guerassimov et Redman est intervenue après que les chefs de la diplomatie des deux pays eurent décidé, contrairement à ce qui avait été prévu initialement, de poursuivre leurs entretiens dans l'après-midi et peut-être jusque dans la soirée.

La prolongation des entretiens, qui devaient prendre fin en début d'après-midi hier, avait déjà paru indiquer que les deux délégations continuaient à progresser sur la voie de la conclusion d'un accord sur l'élimination des INF, qui pourrait ouvrir la voie à un sommet et constitue le principal objectif de cette série d'entretiens. MM. Shultz et Chevardnadze avaient eux-mêmes fait état de progrès dans ce domaine lors de leur deuxième journée d'entretiens mercredi.

Après que les ministres eurent dépassé de plus de deux heures le moment qu'ils s'étaient fixé pour la fin de leurs entretiens, MM. Redman et Guerassimov sont venus annoncer à la presse que MM. Shultz et Chevardnadze avaient décidé que les « discussions étaient constructives » et que « cela valait la peine de continuer ».

Après que les ministres eurent dépassé de plus de deux heures le moment qu'ils s'étaient fixé pour la fin de leurs entretiens, MM. Redman et Guerassimov sont venus annoncer à la presse que MM. Shultz et Chevardnadze avaient décidé que les « discussions étaient constructives » et que « cela valait la peine de continuer ».

Les syndicats répliquent en le traitant de fumiste et de démagogue

Landry trouve que les syndicats sont réactionnaires devant le libre-échange

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Les syndicats québécois, CSN et FTQ en tête, vont à contre-courant des traditions de la gauche mondiale en prenant position contre le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, estime l'ancien ministre péquiste Bernard Landry.

S'opposer au libre-échange, a dit hier M. Landry devant la commission parlementaire qui étudie le dossier des négociations commerciales avec les États-Unis, c'est prendre parti pour le protectionnisme. Selon lui, il n'y a rien de plus étonnant que de voir les grandes centrales québécoises faire ce choix.

« Le protectionnisme, c'est le socialisme des riches », a lancé l'ancien ministre, en tentant de mettre en contradiction les leaders syndicaux. Peu impressionnés par cette citation du père du socialisme français, Jean Jaurès, ils répliquaient peu après que Bernard Landry en était rendu à détruire ce qu'il avait adoré. Délaisant la social-démocratie, il se jette dans les bras du pays qui justement se fout de tout, à commencer par les gens qui crévent au nom de la loi du marché, a fait valoir le président de la FTQ.

« Nous, notre intérêt est très clair, c'est défendre les emplois détenus par notre monde contre des emplois éventuels, précaires », a lancé Louis Laberge alors qu'avec les Yvon Charbonneau (CEQ), Gérald Larose (CSN) et Jacques Proulx (UPA) il se présentait à la commission de l'économie et du travail pour faire entendre le point de vue de la Coalition québécoise contre le libre-échange. Selon eux, il y a justement des dizaines de milliers d'emplois qui sont menacés par ce projet.

La charge de M. Landry contre les syndicats a été suscitée par le ministre du Commerce extérieur, Pierre

MacDonald qui, hier matin, cherchait des appuis pour contrer l'intervention de la Coalition. Ce groupe est le plus articulé et le plus fort parmi ceux qui s'opposent au libre-échange. M. Landry devait s'en donner à cœur joie, attaquant autant à droite qu'à gauche puisqu'il devait aussi s'en prendre à l'attitude des brasseurs de bière. Farouches adversaires du libre-échange, ceux-ci comparaissent hier soir devant la commission.

L'attitude des syndicats est difficile à expliquer car, a dit M. Landry, les syndicats ont tout à gagner du libre-échange. Au bout de la ligne, ce sont des emplois qui sont en jeu. Des emplois qu'il faut protéger contre le grand danger des temps modernes qui s'appelle le protectionnisme et que les États-Unis pratiquent sous une forme de « rambonisme ». Des emplois nouveaux qui pourraient être créés car, soutient-il, toutes les études démontrent que l'effet net du libre-échange sera positif.

Cette attitude peut aussi s'expliquer par le fait qu'au Canada le mouvement syndical est dominé par les travailleurs de l'automobile, lesquels cherchent à protéger le Pacte de l'auto.

Ceux-ci profitent déjà du libre-échange. Ils gagnent \$ 20 l'heure et « ils viennent dire à des travailleurs de la rue Chabanel à Montréal qui sont dans le textile et qui gagnent à peine plus que le salaire minimum: Ne touchez pas au libre-échange, ce n'est pas bon ! », de lancer M. Landry qui ajoute: « Il y a là un paradoxe atristant ».

Il y a dans plusieurs milieux une peur malsaine face au libre-échange croit M. Landry. Prenant en exemple le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, il y a des peurs irraisonnées, a-t-il soutenu. L'agriculteur est un cas spécial et doit être l'objet d'un statut spécial. Les agriculteurs sont « terrorisés » par l'am-



M. Bernard Landry

pleur du marché américain avant toute chose, croit M. Landry, selon qui ceux-ci veulent aussi protéger leurs acquis. Ces acquis sont menacés de toute façon, dit-il, évoquant la politique agricole européenne.

Plutôt que de dire non à toute forme d'association avec les États-Unis, les agriculteurs canadiens devraient penser à un « agro-pacte » avec les États-Unis, suggère-t-il en disant que cette formule pourrait être moins contraignante que le libre-échange.

Tout est dans la formule choisie, dans les période de transition et d'adaptation, soutient M. Landry. À son avis, la bière canadienne pourrait faire un malheur sur le marché américain si les brasseurs avaient le temps de s'adapter.

Pour M. Landry, il faut s'affirmer, oser. L'histoire récente démontre qu'au Canada c'est justement les secteurs qui se sont entourés de protections de toutes sortes pour résister aux assauts des producteurs sont ceux qui ont le plus souffert, de lancer M. Landry. De 30,000 à 40,000 em-

ploiés ont été perdus en cinq ans dans les secteurs dits traditionnels, souligne-t-il.

Le ministre Pierre MacDonald était fort heureux d'entendre ce discours puisque il ne pouvait au nom du gouvernement attaquer aussi directement les syndicats. Inlassablement, il devait adresser hier aux leaders syndicaux à quatre reprises la même question: que proposez-vous d'autre que le libre-échange? Il devait recevoir à chaque fois une même réponse, insatisfaisante à son goût: multiplions les relations commerciales avec d'autres marchés, européens et asiatiques, négocions dans le cadre du Gatt.

Les leaders syndicaux qui n'ont pas manqué au passage de traiter M. Landry de démagogue et de fumiste ont fait valoir devant la commission que le libre-échange était un projet trop bien emballé. Selon Jacques Proulx, le bel emballage est pour éviter au gouvernement d'avoir à expliquer « comment ça va nous exploser dans la face ». Une fois les barrières tarifaires levées, « c'est pas juste nous autre qui va passer free la frontière », de lancer M. Proulx qui soutient que le marché canadien va être envahi de produits américains.

Il y a, affirmant les centrales syndicales, un profond problème de crédibilité. Les syndicats ont fait des études qui démontrent que le libre-échange va entraîner des pertes d'emplois et les gouvernements disent le contraire, mais sans le prouver. « Sortez vos chiffres ! », de lancer Gérald Larose. Selon lui, il ne faut surtout pas compter sur les syndicats pour jeter le bébé avec l'eau du bain.

Des entreprises fermeront et ouvriront avec le libre-échange, convient Louis Laberge. Le malheur, c'est que, sauf les syndicats, personne ne semble se préoccuper du monde qui est là dans ces entreprises qui vont fermer, dit-il.

nada en juin dernier semble accréditer la thèse que la CSN elle-même n'était pas considérée comme une organisation subversive mais que, dans le cours de ses activités de permanent de la centrale, M. Boivin avait accès à des informations qui pouvaient intéresser le Service de renseignements.

Celles-ci pouvaient avoir rapport avec des activités terroristes, ou des actes de violence à des fins politiques, ou la recherche de renseignements par une puissance étrangère, ou l'ingérence d'une puissance étrangère contrairement aux intérêts du Canada.

Hier, le président du comité de surveillance, l'ancien ministre conservateur Ron Atkey, a révélé que son groupe mène sa propre enquête et que celle-ci porte sur une série d'incidents reliés à plus d'un syndicat. Même si le rapport du comité de surveillance ne sera pas connu avant la fin de l'année, les déclarations de son président accréditent la thèse selon laquelle les services canadiens de renseignements, autrefois la GRC, puis le SCRS lui-même depuis juillet 1984, ont infiltré les organisations syndicales québécoises. « Ces gens-là, affirme le député néo-démocrate Sven Robinson en parlant des agents fédéraux, ne savent pas faire la différence entre subversion et dissidence ».

C'est le même député de Colombie-Britannique qui a déposé hier aux Communes la transcription d'une conversation téléphonique entre deux Canadiens d'origine Sikh et discutant de la visite du ministre du Punjab, quelques jours avant qu'il ne soit victime d'une tentative d'assassinat. Pourtant, trois jours après l'incident, le Secrétaire d'Etat, Joe Clark, et le Solliciteur général de l'époque, Perrin Beatty, avaient assuré les députés que les services canadiens de sécurité ignoraient cette visite du ministre.

On bien l'information n'avait une fois de plus circulé entre le SCRS et la GRC (responsable de la protection du ministre), ou bien il y a eu négligence. Le Solliciteur général a de plus reconnu hier que le cafoillage qui a régné dans cette affaire a compromis le succès des poursuites qui sont présentement les deux Sikhs libérés hier sur parole.

◆ Le cholestérol

du monde. Ailleurs, en effet, son incidence est d'un cas pour 500 personnes, rapporte l'étude.

On ne connaît pas l'incidence précise de la maladie au sein de la population québécoise. On sait toutefois qu'elle est beaucoup plus élevée que dans le reste du monde. Car au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, on estime qu'un adulte sur deux a un taux de cholestérol trop élevé, c'est-à-dire qui excède 200 mg par décilitre.

En tout 84 Québécois souffrant d'hypercholestérolémie ont participé à l'expérience. On a découvert chez 53 des 84 sujets hétérozygotes de l'expérience l'anomalie génétique responsable de l'hypercholestérolémie familiale.

Cette maladie est causée par une déficience des récepteurs d'une substance appelée lipoprotéine à faible densité (LDL).

Les récepteurs LDL ont pour fonction de transporter les matières grasses qui s'accumulent sur les parois des artères du cœur. Un gène a pour fonction de concevoir ces récepteurs. C'est une déficience au niveau de ce gène, toujours la même, que l'on a observée chez 63 % des sujets de l'expérience. Cette imperfection génétique empêche de concevoir

ces récepteurs et gêne le transport des matières grasses dans les artères.

De sorte que ceux qui sont atteints d'hypercholestérolémie familiale peuvent être victimes de crises cardiaques très jeunes ou d'autres désordres, a dit le Dr Davignon.

On a même vu chez des patients des taux de cholestérol allant de 300 à 400 mg par décilitre, parfois même de 900 mg à 1 000 mg par décilitre.

Les applications concrètes de l'étude publiée hier seront multiples. Mais en résumé, selon le Dr Davignon, ces travaux auront deux effets concrets. Ils permettront d'aider à déceler parmi ceux qui ont un taux de cholestérol élevé les gens qui souffrent de cette maladie héréditaire. On savait depuis les travaux de Goldstein et Brown (qui ont cloné le gène d'anomalie du LDL) comment identifier cette déficience génétique. Nous sommes maintenant un cran plus loin. Le second effet sera d'aider à prévenir les maladies cardiaques.

On donnera aux patients qui ont cette déficience héréditaire des médicaments visant à prévenir les maladies directement liées au haut taux de cholestérol, comme l'artériosclérose.

Les liens entre un haut taux de cholestérol et les maladies cardiovasculaires ne font plus aucun doute chez les chercheurs.

En juin dernier, un chercheur californien, le Dr David Blankenhorn, avait démontré qu'une réduction du taux de gras pouvait ralentir et même inverser le processus d'obstruction de artères à l'origine des maladies cardiovasculaires.

◆ Larose

son mandat et il s'est dit prêt à y collaborer même si pour l'instant on ne l'a pas approché dans ce but. « Nous collaborerons », a-t-il dit.

M. Larose en a long à dire sur les moyens des forces policières « pour tenter de jeter le discrédit sur notre mouvement ».

Au mois de juin, dans la foulée du conflit de la Malbaie, des employés de la CSN ont été accusés de complot contre des établissements du propriétaire du Manoir Richelieu et il a été découvert qu'un des ces employés (Marc-André Boivin) était un informateur. Pour M. Larose, ce n'est sans doute pas là le seul. « Il serait plutôt naïf de croire qu'il s'agit d'un fait unique », croit-il.

Le président de la CSN estime que la SQ a profité d'un « momentum » pour nous rentrer dedans. Et que les forces policières ont été aidées par « l'intérêt conjugué de plusieurs forces ».

« Pour les forces dominantes, la CSN n'est pas l'allié principal, que ce soit les pouvoirs politiques, le patronat, l'État », a dit M. Larose.

Pour le président, « l'opération Boivin était claire. C'était la tête de la CSN qu'il voulait ».

Dans son discours hier matin à Montréal, M. Larose a rappelé la « répression » qu'avait subie la CSN dans la passé. Il a rappelé que Maurice Duplessis s'était acharné sur le président Gérard Picard, que les présidents des trois centrales avaient été emprisonnés en 1972 lorsqu'ils tentaient d'établir un salaire minimum hebdomadaire de \$100.

C'est dans cette perspective que M. Larose place le conflit de travail du Manoir, où une grande injustice a été commise, lorsque le propriétaire a pu ignorer le syndicat en place au moment où il a acheté l'hôtel.

Le président, qui s'est dit opposé à toute forme de violence, s'est attardé, en parlant du conflit de la Malbaie, à la violence quotidienne, « qui ne se voit pas » et qui se transforme

en une « blessure qu'on transporte avec soi ».

Pour faire comprendre ce qui lui semble une revendication fondamentale, M. Larose a rappelé que les facteurs avaient réagi violemment dès le premier jour de leur grève cet été, lorsque des gens envoyés par la Société des Postes avaient voulu faire le travail à leur place.

« Au Manoir Richelieu, depuis 20 mois, ceux qui veulent retrouver leur emploi résistent pacifiquement. C'est là une donnée qui est passée inaperçue dans à peu près tous les milieux », a déclaré M. Larose pour ajouter qu'« il est possible que notre société ne puisse avoir accès à ce niveau de réflexion; cela demande un effort plus grand que celui requis pour suivre les différentes péripéties des multiples romans-savons ».

Il se peut aussi, croit M. Larose, que le niveau de conscience nécessaire à saisir l'ampleur de l'injustice en cause ne soit pas suffisamment élevé ».

Pour M. Larose, la responsabilité politique est « capitale » dans le pourrissement de la situation au Manoir Richelieu puisque c'est le gouvernement du Québec qui a procédé à la vente du Manoir et que les actes de vente ont été expurgés des obligations légales vis-à-vis des employés de l'hôtel avant le changement de propriétaire. Le gouvernement doit intervenir, croit-il.

Enfin, sur l'accusation tellement controversée lancée par M. Larose au lendemain de la mort du syndiqué Gaston Harvey — il avait accusé la SQ d'avoir tué le travailleur —, le président de la CSN rappelle que s'il « n'aurait pas crié haut et fort, il n'y aurait pas eu d'enquête publique ».

◆ Affichage

clencher la mise en place des changements proposés. Depuis plusieurs mois, les membres anglophones de la députation pressent la ministre d'agir rapidement.

D'un autre côté, on trouve le ministre de l'Éducation Claude Ryan qui s'interroge publiquement sur la pertinence de procéder rapidement. « J'aurais besoin d'être convaincu de la gravité et de l'urgence de ce dossier », a laissé tomber devant quelques journalistes M. Claude Ryan au moment où sa collègue disait son intention de présenter la formule au caucus. M. Ryan est membre du comité Bacon où il joue un rôle actif.

Cette déclaration de M. Ryan reflèterait dans une bonne mesure les interrogations qu'entretient pour sa part le premier ministre Robert Bourassa, indique-t-on à son bureau. Le premier ministre est déterminé à tenir l'engagement électoral pris envers la communauté anglophone d'autoriser une forme de bilinguisme, mais, dit-on, il tient à ce qu'on évalue avec le plus grand soin l'impact de la décision qui sera prise.

Dans les préoccupations de M. Bourassa il y a d'une part les pressions de la communauté anglophone. Il y a d'autre part la préservation du climat social herein qui ne manque pas d'avoir des effets positifs sur l'économie. Enfin, il y a le jugement à venir de la Cour suprême sur un jugement de la Cour d'appel déclarant ultra-vires les dispositions de la loi 101 sur l'affichage.

Au cours des prochains jours, le bureau du premier ministre tentera d'évaluer avec Mme Bacon ces éléments, ce qui devrait permettre de mieux voir si on passe à l'action cet automne ou le printemps prochain seulement. On tentera d'évaluer aussi si d'autres éléments du dossier linguistique doivent faire l'objet de mesures en même temps que la question de l'affichage.

À SURVEILLER

Premier d'une série de trois samedis consacrés au thème: « Les religieux et leur solidarité avec les pauvres » débutant demain de 10 h à midi au sous-sol de l'Église Notre-Dame-des-Neiges (Ch. Côte-des-Neiges et Lacombé), 737-7201.

Le Centre de Yoga Hélène Beauchamp tient ses journées d'accueil le 21, 23 et 24 septembre prochain de midi à 18 h afin de permettre une entrevue personnelle et un cours gratuit (2124 Drummond), 351-2656.

Journée jeunesse (17 à 25 ans) sur le thème de l'amour-sexualité avec M. Guy C. Brochu et P. André Durand, capucin le samedi 19 septembre de 9 h à 17 h à la Chapelle de La Réparation (3650 de la Rousselière - Pte-Aux-Trembles), 642-5391.

Session de 30 heures sur le thème « se reconnaître comme individu I » les samedis soirs de 19 h 30 à 22 h 30 du 21 septembre au 30 novembre avec Thérèse Goyer au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beaudry), 524-3561.

Session de 30 heures portant sur la Bio-Energie et analyse transactionnelle 1-2-3 le mardi soir de 19 h 30 à 22 h 30 animé par Liguori Belzile à compter du 22 septembre prochain au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beaudry), 524-3561.

JASS Inc., club social et sportif s'adressant aux personnes seules offre plusieurs activités dont ce dimanche 20 septembre à 11 h 30 une randonnée pédestre au Mont St-Hilaire; il faudra être au rendez-vous 30 minutes avant le départ, 388-8727.

L'École de Joaillerie et de métaux d'art de Montréal, organisme à but non lucratif, prépare actuellement sa session d'automne et propose des cours de joaillerie, gemmologie, art lapidaire etc., inscription pré-requise (2118 de Bleury, suite 101 - Métro Place-des-Arts), 288-1058.

Conférence intitulée « Les objets directs nuis » prononcée par Denis Bou-

chard, professeur, aujourd'hui à midi à la salle 9019 de l'U. de M., pav. Lionel-Groulx (3150 Jean Brillant), 343-7041.

Le Bon Pilote, organisme venant en aide aux personnes non-voyantes tiendra un gala folklorique avec concours de violoneux le 20 septembre prochain à la salle paroissiale St-Ambroise (6510 Denormandie), Rés. 521-9860 ou 526-8145.

Le Centre Immaculée-Conception offre plusieurs activités lors de sa prochaine session d'automne telles que badminton, danse à claquettes, technique Nadeau, soccer etc. inscrivez-vous le plus tôt possible (4265 Papineau), 527-1256.

Lancement de livres et lecture publiques d'extraits de poésie ce soir à 20 h 30 au « Hall Building » de l'Un. Concordia (1455 de Maisonneuve O.).

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 18 h; à St-François de Laval au sous-sol de l'Église St-Noël Chabanel (8560 rue de l'Église) de 14 h 30 à 20 h 30; à Pte-Claire chez GM (5000 R. Transcanadienne) de 9 h 30 à 15 h 30.

Conférence intitulée Foreign Belief prononcée par David Kaplan aujourd'hui à l'Un. McGill, local 927 de l'Édifice Stephen Leacock, 282-4161.

Lancement débat de la revue Médium, plein feu sur les « nouvelles » religieuses le samedi 19 septembre de 10 h à 16 h à l'U-QAM (pav. Hubert Aquin, 1255 St-Denis, local AM-050), 366-7808.

Musique et chansons d'Amérique du sud avec le groupe Manatiai ce soir à 20 h 30 au Caf'Tiers (4837 ave du Parc), 270-5336.

La section jeunesse de LaSalle offre un Teddy Bear Party (anglais) prévu pour le 19 septembre à l'Octogone (1080 ave Dollard). Il faut cependant inscrire les enfants au 367-1000, poste 379 ou 386.

SPORTS

Lancement d'une campagne nationale pour faire revivre l'esprit du fair-play au hockey

Ottawa déclare la guerre à la violence dans les sports

TORONTO (PC) — Le ministre d'État à la Condition physique et aux Sports amateurs Otto Jelinek déclare la guerre à la violence dans les sports.

Le ministre Jelinek a annoncé hier en conférence de presse le lancement d'une campagne nationale pour faire revivre l'esprit du fair-play dans le sport, tout particulièrement au hockey.

La campagne de sensibilisation du public débutera dès le mois prochain avec la publication de messages-chocs sous forme d'annonces dans les journaux et les magazines, de posters dans les autobus, les wa-

gons de métro, et de spots publicitaires à la télévision.

Parmi les messages qui ont été présentés aux journalistes, hier, on a vu une percutante photographie en noir et blanc, montrant un joueur de hockey transporté hors de la patinoire sur une civière par ses coéquipiers et un arbitre. Un autre reproduit une patinoire vide, sous lequel se lit la légende suivante: « Scène du crime ».

Des personnalités bien connues du public, comme Wayne Gretzky, seront mises à contribution, a indiqué M. Jelinek.

Le ministre a expliqué que la campagne

visait à modifier l'attitude des Canadiens et à endiguer le flot de violence dans les sports. « Si nous pouvons prévenir une seule blessure à la colonne vertébrale, alors nous aurons accompli notre tâche », a-t-il déclaré.

Entre 1975 et mai 1987, on a enregistré 107 cas connus de blessures à la colonne vertébrale chez des joueurs de hockey. Plus de la moitié des victimes se sont retrouvées paraplégiques ou quadriplégiques.

La campagne, financée principalement par les dons de l'entreprise privée, consti-

tuait la recommandation centrale du rapport de la Commission pour le fair-play, un organisme mis sur pied par le ministre Jelinek en juin 1986, avec le mandat d'étudier la violence dans les sports et de trouver des façons de la combattre.

Le président de l'Association canadienne de hockey amateur, Murray Costello, appuie l'objectif général de réduction de la violence dans les sports, mais il admet qu'il entretient des réserves au sujet des annonces qui traitent particulièrement du hockey, parce qu'elles donnent, dit-il, une image injuste des joueurs, dont 97 % res-

pectent les règlements.

Si l'on met l'accent sur le hockey, a expliqué de son côté M. Jelinek, ce n'est pas parce que le hockey est le pire sport en termes de violence, mais parce qu'il est l'un des plus populaires et qu'il a un grand impact sur la société canadienne.

Il n'est pas question d'éliminer la fougue et la saine compétition qui caractérisent ce sport, a assuré M. Jelinek. C'est ce qui rend le hockey intéressant. « Tout ce que je veux, a-t-il dit, c'est que les gens respectent les règles du jeu ».

Perron dirige l'exercice Dahlin joue son poste

MICHAEL T. GURRIE



Kjell Dahlin

(PC) — L'oeil vif et déroulé, Jean Perron a dirigé de vol d'oiseau l'entraînement du Canadien, hier, dans l'annexe de l'Auditorium de Verdun pendant que la star rock, Corey Hart, tonitruait dans le pavillon central en prévision de son spectacle du 25 septembre prochain au Forum de Montréal.

Après la Coupe Canada, voilà que le rock n'roll supplante la Sainte-Flanelle. Mais ce n'est pas tout... On a réservé une surprise à Jean Perron, hier. Le grand gardien soviétique, Vladislav Tretiak, s'est amené à Verdun pour mousser la vente de son livre, *Entre Moscou et Montréal*, traduit et publié en français aux Éditions de l'Homme.

Perron et Tretiak ont jassé hockey pendant de longs moments, s'échangeant notamment plusieurs anecdotes sur Coupe Canada.

« C'a été un bon tournoi à mes yeux, a notamment déclaré Perron. D'après moi, les Soviétiques s'améliorent. Ils sont plus robustes et ils jouent l'homme davantage que par les années passées ».

Tretiak a semblé d'accord... avec nuances: « La compétition a été forte, mais l'arbitrage a laissé à désirer ».

« D'après moi, le tournoi s'est décidé au cours de la deuxième rencontre que nous avons perdue (6-5) en deuxième prolongation. J'arrive mal à comprendre pourquoi l'arbitre a laissé passer autant d'infractions... Je suppose que c'est un style courant en Amérique du Nord ».

Dahlin sur la corde raide

Après le Cirque de Moscou, Kjell Dahlin joue de la corde raide à Montréal afin de conserver son poste.

Les acrobates soviétiques sont en ville pour trois jours, au Forum. Dahlin, lui, joue son poste et son année d'option.

« Il devra connaître un excellent camp d'entraînement pour s'assurer de jouer régulièrement avec le Canadien cette année », a commenté l'entraîneur Jean Perron.

« C'est en le voyant à l'oeuvre

pendant les matches hors-concours que nous serons plus en mesure de l'évaluer. Il a l'avantage d'être polyvalent, c'est-à-dire de pouvoir jouer à droite comme à gauche. En l'absence de Claude Lemieux, il aura enfin la chance de prouver qu'il peut jouer régulièrement ».

L'an dernier, Dahlin n'a endossé l'uniforme que 41 fois et il a beaucoup déçu en n'amaissant que 12 buts et huit mentions d'aide en 1986-87.

Le jeune Suédois — il n'est âgé que de 24 ans — avait pourtant compilé une fiche de 71 points, dont 32 buts en 1985-86.

« Il faut qu'il bouge davantage, a dit Perron. C'est un sniper, un marqueur naturel. En défensive, je n'ai rien à lui reprocher, mais il faut qu'il se démarque à l'attaque et qu'il crée des ouvertures... »

« Pour produire, je dois jouer davantage, a contrecarré Dahlin. En 1985-86, je jouais sur les attaques à cinq et c'est là que j'amaissais des points. Je me considère en belle forme cette année et je veux seulement avoir la chance de jouer plus souvent ».

Aux yeux de Dahlin, c'est une question de confiance en soi. Pour Jean Perron, c'est une question de cran, de motivation.

Le Canadien dispute sa première rencontre hors-concours à Hull, ce soir, contre les Penguins de Pittsburgh. Patrick Roy et Jocelyn Perreault se partageront la tâche devant le filet. C'est donc dire que les gardiens Brian Hayward et Vincent Riendeau s'amuseront à l'entraînement des joueurs auxiliaires à Verdun.



Trois points produits pour Brooks

Perez étourdit les Mets



DANIEL CAZA

(PC) — À en juger par le chiffre décevant de l'assistance de 24,806 spectateurs présents, hier soir au Stade olympique, c'est à croire que plusieurs amateurs de baseball ont déjà relégué aux oubliettes leurs espoirs de voir les Expos remporter le championnat de leur division.

Ont-ils tort ou raison? Seul l'avenir le dira.

Mais pour l'instant, les Expos ne sont pas morts. On les retrouve à un match et demi des New-Yorkais et à trois des meneurs, les Cards de St. Louis.

Il existe encore quelques joueurs, un Pascual Perez, un Hubie Brooks, un Andres Galarraga et un Tom Foley par exemple, pour le rappeler aux plus incrédules.

Hier soir, Perez a inscrit son troisième match complet en six départs depuis son rappel des filiales — son deuxième consécutif —, et les Montréalais ont vaincu les Mets de New York 4-1.

Perez a ainsi remporté sa quatrième décision. Il n'a pas encore perdu.

Brooks, lui, s'est chargé de l'attaque. Il a produit les trois points des siens, grâce à un double et à son 12e circuit de la saison. Il a ajouté un simple à la huitième manche pour finir sa soirée avec trois coups sûrs et deux points marqués.

Galarraga a aussi réussi trois coups sûrs, tous des simples.

Quant à Foley, à défaut d'aller sur les buts, il s'est illustré à la défensive en exécutant des catches qui ont volé au moins deux coups sûrs aux Mets.

Monté sur ses échasses, le grand Perez a une fois de plus éberlué ses rivaux.

Les Mets sont parvenus à recueillir seulement quatre coups sûrs, y compris deux à la première manche, lorsqu'ils ont vécu leur seul moment de réjouissance de la soirée.

METS	1	EXPOS	4
Dykstra cc	4 0 0 0	Raines cg	4 0 0 0
Sisk l	0 0 0 0	Webster cd	2 2 0 0
Orosco l	0 0 0 0	Brooks ac	4 2 3 3
Hjohm ac	3 1 0 0	Wallach 3b	2 0 0 0
Khrndz 1b	4 0 1 0	Galarraga 1b	4 0 3 0
Strwby cd	4 0 1 1	Foley 7b	3 0 0 0
McRyids cg	3 0 1 0	Law 2b	1 0 0 0
Carier r	3 0 0 0	Fitzgerald r	2 0 1 1
Magadan 3b	3 0 0 0	Canoeal cc	3 0 0 0
Teufel 2b	2 0 0 0	Wingham cc	0 0 0 0
MWilson cc	1 0 1 0	Nichols cc	1 0 0 0
Cone l	2 0 0 0	Perez l	3 0 0 0
Myers l	0 0 0 0		
Mzzili f	1 0 0 0		
Almon 2b	0 0 0 0		
Totaux	30 1 4 1	Totaux	29 4 7 4

Après un retrait, Howard Johnson a soutiré l'unique but sur balles accordé par le lanceur de la République dominicaine. Il est passé au troisième coussin à la suite d'un simple de Keith Hernandez et il a concrétisé quand Darryl Strawberry, le miraculé des Mets, a suivi avec un autre simple.

Par la suite, Perez a toutefois été intouchable.

Il a retiré huit frappeurs sur des prises, dont trois de suite Johnson, Hernandez et Strawberry, à la sixième manche.

Le partant des Mets, David Cone (5-4) n'a pas été tellement plus commode que Perez au cours des cinq premières manches.

Il a également connu un départ laborieux quand, à la première manche, Hubie Brooks a cogné un double le long de la ligne du champ gauche pour faire marquer Mitch Webster. Celui-ci avait atteint le premier coussin après avoir été atteint par un tir de Cone.

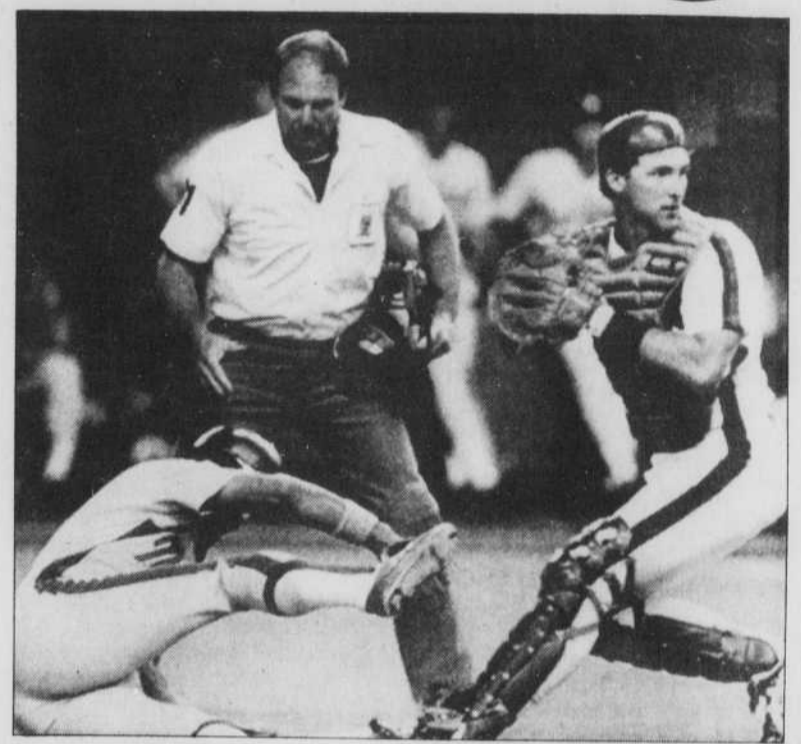
Mais il a fallu attendre la troisième présence de Brooks à la plaque pour voir l'égalité être brisée.

Le joueur d'arrêt-court des Expos, qui connaît un regain de vie en septembre après avoir éprouvé toutes sortes de difficultés au cours de la saison, a alors propulsé la première offrande que Cone lui a servie au champ opposé.

Encore une fois, Webster occupait les sentiers.

Les Expos ont concrétisé une quatrième fois à la huitième manche.

Brooks a alors croisé le marbre



Après avoir retiré Keith Hernandez au marbre, le receveur des Expos, Mike Fitzgerald, jette un coup d'oeil vers le second coussin au cas où Kevin McReynolds, qui venait de frapper un simple, s'y aventurerait.

quand Mike Fitzgerald a été atteint par un tir du receveur Jesse Orosco avec les buts remplis.

Il ne restait à Perez qu'à renvoyer les Mets chez eux. Ce qu'il a fait sans

problème.

La direction des Expos a annoncé hier que tout le personnel d'instructeurs de l'équipe avait été invité à être de retour pour la saison 1988.

La Ligue nationale prend les grands moyens

Bagarres générales: des peines plus sévères

Amendes de \$10,000 aux équipes impliquées

Amendes et suspensions aux instructeurs

CHICAGO (PC) — Le Conseil des gouverneurs de la Ligue nationale de hockey, dans une tentative pour éliminer les bagarres générales, a voté en faveur de plusieurs changements aux règlements en vue de la saison 1987-88. Parmi ces changements il y a des suspensions de 10 et cinq matches respectivement au premier et au deuxième joueurs à quitter le banc pour prendre part à une bagarre, des amendes de \$10,000 aux équipes impliquées et des suspensions aux instructeurs.

« Les bagarres générales n'ont plus leur place dans la LNH, a dit William W. Wirtz, président du Conseil des gouverneurs. Nous pensons que ces mesures vont éliminer les scènes disgracieuses qui ont terni l'image de la ligue au cours des dernières années ».

Le règlement 66 prévoit maintenant que le premier et le deuxième joueur à quitter le banc de leur équipe dans le but d'entreprendre le combat écoperont automatiquement

d'une inculpation de partie. De plus, le premier joueur sera suspendu pour 10 matches, alors que le deuxième en sera quitte pour cinq.

Auparavant le premier joueur à quitter le banc écoperait d'une double mineure, d'une inculpation de partie et d'une suspension de trois matches (auxquels s'ajoutaient trois autres matches à chaque nouvelle offense du genre).

Chaque joueur se verra imposer une amende de \$500, soit le maximum permis en vertu de la présente convention collective entre les

joueurs et les propriétaires. Et si une équipe est trouvée coupable d'avoir elle-même payé l'amende d'un de ses joueurs, ou de lui avoir payé son salaire malgré sa suspension, elle devra verser \$100,000 à la ligue.

D'autre part l'instructeur d'une équipe dont le joueur aura quitté le banc le premier sera suspendu pour cinq matches et devra payer une amende de \$1,000. L'instructeur de l'équipe dont le joueur aura quitté le banc le deuxième paiera lui aussi \$1,000, en plus de purger une suspension de trois matches.

BASEBALL

Ligue nationale	Angeles, Hershisser (15-13), 22 h 35	Seattle, Langston (17-11) à Chicago, Bannister (13-10), 20 h
Mercredi		
S. Francisco 7, Houston 1		
New York 10, Montréal 0		
St. Louis 8, Pittsburgh 5		
Philadelphie 8, Chicago 5		
San Diego 3, Atlanta 0		
Hier		
Philadelphie 4, Chicago 3		
San Diego 7, Atlanta 1		
San Francisco 4, Houston 0		
Cincinnati 3, Los Angeles 2		
Montréal 4, New York 1		
St. Louis à Pittsburgh		
Aujourd'hui		
Philadelphie, Ruffin (10-13) à Montréal, Smith (9-7), 19 h 35		
New York, Candelaria (0-0) à Pittsburgh, Fisher (9-9), 19 h 35		
San Diego, Jones (8-6) à Houston, Deshaies (10-6), 20 h 35		
Chicago, Sutcliffe (16-8) à St. Louis, Cox (9-7), 20 h 35		
Atlanta, Puleo (5-7) à Los Angeles, 19 h 35		

LIGUE NATIONALE	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	85	59	.590	—
NEW YORK	84	62	.575	—
MONTRÉAL	82	63	.566	3 1/2
PHILADELPHIE	74	72	.507	12
CHICAGO	70	75	.483	15 1/2
PITTSBURGH	69	76	.476	16 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE	g	p	moy.	diff.
TORONTO	88	57	.607	—
DETROIT	88	57	.607	—
MILWAUKEE	81	65	.555	7 1/2
NEW YORK	80	65	.552	8
BOSTON	69	75	.479	18 1/2
BALTIMORE	62	83	.428	26
CLEVELAND	56	91	.381	33

FOOTBALL

Conférence Américaine

Section Est	g	p	pp	pc	moy
N-ANGLETERRE	1	1	0	28	21 1.000
JETS NY	1	1	0	31	28 1.000
BUFFALO	1	0	1	28	31 1.000
INDIANAPOLIS	1	0	1	21	23 1.000
MIAMI	1	0	1	21	28 1.000

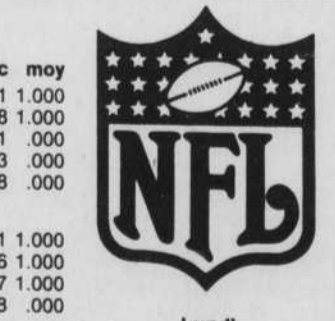
Section Centrale	g	p	pp	pc	moy
CINCINNATI	1	1	0	23	21 1.000
HOUSTON	1	1	0	20	16 1.000
PITTSBURGH	1	1	0	30	17 1.000
CLEVELAND	1	0	1	21	28 1.000

Section Ouest	g	p	pp	pc	moy
DENVER	1	1	0	40	17 1.000
KANSAS CITY	1	1	0	20	13 1.000
RAIDERS LA	1	1	0	20	0 1.000
SAN DIEGO	1	0	1	13	20 1.000
SEATTLE	1	0	1	13	20 1.000

Conférence Nationale	g	p	pp	pc	moy
ST. LOUIS	1	1	0	24	13 1.000
WASHINGTON	1	1	0	34	24 1.000
DALLAS	1	0	1	13	24 1.000
GIANTS NY	1	0	1	19	34 1.000
PHILADELPHIE	1	0	1	24	34 1.000

Section Centrale	g	p	pp	pc	moy
CHICAGO	1	1	0	34	19 1.000
MINNESOTA	1	1	0	34	19 1.000
TAMPA BAY	1	1	0	48	10 1.000
DETROIT	1	0	1	19	34 1.000
GREEN BAY	1	0	1	0	20 1.000

Section Ouest	g	p	pp	pc	moy
N-ORLÉANS	1	1	0	28	21 1.000
ATLANTA	1	0	1	10	48 1.000
RAMS LA	1	0	1	16	20 1.000
S. FRANCISCO	1	0	1	17	30 1.000



Lundi
Chicago 34, Giants NY 19

Dimanche
Houston vs Buffalo
Denver vs Green Bay
Tampa Bay vs Chicago
Washington vs Atlanta
Miami vs Indianapolis
Pittsburgh vs Cleveland
N-Orléans vs Philadelphie
S. Francisco vs Cincinnati
Dallas vs Giants NY
-Minnesota vs Rams LA
Detroit vs Raiders LA
St. Louis vs San Diego
Kansas City vs Seattle

Lundi
N-Angleterre vs Jets NY

Faut LE DEVOIR pour le croire!

EN BREF...

TSN présentera 40 matches de la LNH

TORONTO (PC) — Le réseau de télévision payante TSN a acquis les droits de télédiffuser 40 matches de la saison régulière de la Ligue nationale de hockey en 1987-88. Vingt-deux de ces matches seront présentés le lundi soir, 17 le jeudi et le vendredi. Onze impliqueront les Maple Leafs de Toronto, huit les Canadiens de Montréal, six les Flames de Calgary, cinq les Jets de Winnipeg, quatre les Oilers d'Edmonton, trois les Nordiques de Québec et une seule les Canucks de Vancouver.

Elway et DeBerg à l'honneur

NEW YORK (AP) — Les quarts-arrières John Elway, des Broncos de Denver, et Steve DeBerg, des Buccaneers de Tampa Bay, ont été choisis joueurs de la semaine dans la Ligue nationale de football. Elway, le choix de la Conférence américaine, a complété 22 de ses 32 passes pour 338 verges de gains et quatre touchés. Dans la Nationale, DeBerg a lancé cinq passes de touché, un sommet dans l'histoire des Buccaneers, dans une victoire de 48-10 contre les Falcons d'Atlanta. Il a complété 24 de ses 34 passes pour 333 verges.

Maher au Marathon de Montréal

(PC) — Le Canadien Peter Maher, vainqueur du Marathon d'Ottawa 87 avec un temps de deux heures 12 minutes et 58 secondes, ce qui constitue la meilleure performance canadienne cette saison, prendra le départ du Marathon de Montréal le 27 septembre prochain. Aux Championnats du monde de Rome, le 6 septembre, Maher a mené la course pendant plus de 30 kilomètres devant les meilleurs éléments mondiaux. Il est considéré comme le favori pour remporter la neuvième édition du Marathon de Montréal.

Pierre Larouche signe

NEW YORK (AP) — Les Rangers de New York ont annoncé, hier, que le vétéran Pierre Larouche a signé un contrat pour la saison 1987-88 avec l'équipe de la Ligue nationale. L'an dernier, Larouche a marqué 28 buts et obtenu 35 passes en 73 matches. Il a réussi 392 buts et 418 passes au cours de sa carrière.

Pas de dernier départ pour Niekro

ATLANTA (AP) — Le vétéran Phil Niekro a refusé l'offre des Braves d'Atlanta qui l'avaient invité à faire ses adieux en effectuant un dernier départ, a indiqué un porte-parole de l'équipe, hier. L'artiste de la balle papillon s'entretiendra toutefois avec la direction « pour discuter d'un emploi dans le bureau des Braves ».